

# La lettre des psychologues

n° 34, janvier 2015

Sites hautement recommandables

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

[www.cgtlaborit.fr](http://www.cgtlaborit.fr)

[www.wmaker.net/reseaupsycho.fr](http://www.wmaker.net/reseaupsycho.fr)

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](https://www.facebook.com/psychologuesCGT) (à voir, la vidéo de la manif du 19 juin !)



## BONNE ANNÉE A TOUS !

*Les élections ont confirmé la 1ère place de la CGT (32%) dans la fonction publique hospitalière, avec un taux de participation significatif de plus de 50 %, ce qui donne une réelle légitimité à vos élus.*

*Pour la rentrée, à la suite de la récente plate-forme intersyndicale élaborée tout au long de cet automne, nous préparons une nouvelle mobilisation, régionale ou locale, sur salaires et précarité, dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés.*

## PLATEFORME REVENDICATIVE INTERSYNDICALE des psychologues des fonctions publiques et des conventions collectives

- **Abrogation de la loi HPST. Abandon de l'actuel projet de loi de santé**, qui ne prend pas en compte les attentes de la population et des professionnels. Réintroduction de la dimension psychologique dans l'accueil de la personne dans la perspective

**d'une nouvelle loi de santé publique.**

- **Augmentation générale des salaires**, pour toutes et tous, du point d'indice dans la fonction publique et des valeurs de points dans le secteur associatif. Rattrapage du retard des grilles indiciaires des psychologues dans tous les secteurs d'activité.

- **Défense du statut particulier des psychologues et extension de ce statut** à toutes les fonctions publiques. **Écriture du statut particulier des psychologues dans les conventions collectives.**

- **Maintien et création de postes** à la hauteur des besoins du public et des établissements. Dans la fonction publique, recrutement effectif de titulaires sur les postes vacants par mutation et organisation régulière des concours réglementaires prévus par les statuts. Application des dispositifs de titularisation par concours réservé (**loi ANT**). Mise en place de mesures spécifiques pour titulariser les psychologues contraints au temps partiel.

- **Reconnaissance du rôle, des fonctions, de la qualification et de l'autonomie professionnelle des psychologues** dans tous les établissements.

- Respect et application des fonctions FIR (formation, information, recherche) et DIRES (documentation, information, recherche, élaboration et supervision).

- Mise en œuvre de la **gratification des stagiaires**, prévu par les lois du 22/07/2013 et du 10/07/2014.

- Retrait du **pacte de responsabilité** qui empêche le financement de toute revendication.



cliquez sur [plateforme](#)

Fait à Paris, le 14/11/2014

## Propositions collectif psychologues UFMICT-CGT

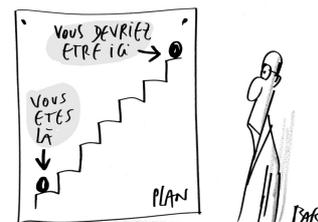
à discuter lors de la prochaine intersyndicale, pour compléter la plate forme revendicative

- **Inscription dans les textes d'une structuration de la profession** dans les établissements, qui soit collégiale, démocratique et en-dehors de toute (para)-médicalisation, conformément aux souhaits de la profession, comme le confirme l'expérimentation en cours
- **Créer un projet psychologique d'établissement**, à l'instar du projet médical et du projet social
- **Évaluation** des psychologues par le directeur, leur supérieur hiérarchique
- **reconnaissance du doctorat** en psychologie permettant la mise en œuvre d'un niveau d'expertise et de recherche..



Exigez l'ouverture de négociations avec votre direction pour l'application des modalités de l'**entretien annuel professionnel d'évaluation**

cliquez sur [Évaluation](#)



**Ne manquez pas la newsletter de février :  
numéro spécial sur toutes les titularisations !**

### DISCOURS de Marisol TOURAINE à Ste Anne le 24/09/2014 (extrait)

« ...Un de ces enjeux est particulièrement critique : la démographie des psychiatres hospitaliers publics. Le nombre de postes non pourvus en est le meilleur indicateur... Il faut favoriser la prolongation d'activité des professionnels en exercice et travailler sur l'attractivité du début de carrière.

Je souhaite aussi que puisse être conduite une réflexion sur le développement des compétences nécessaires à l'exercice infirmier en santé mentale. Ce travail devra être conduit dans les prochains mois, en lien avec les professionnels et leurs représentants.

De même, **une réflexion s'impose sur le rôle renforcé qui pourrait être dévolu aux psychologues cliniciens, dans le strict respect des prérogatives des psychiatres.** Je pense également au rôle central des assistants sociaux dans l'accompagnement des malades souvent isolés et démunis... »



*Doit-on y voir une opportunité de faire évoluer notre statut ou une énième tentative d'un glissement de compétence mal compris??*

**JE SUIS  
CHARLIE**

**L'assassinat horrible des journalistes de Charlie Hebdo nous incite à des vœux et des actions encore plus soutenus cette année, pour la démocratie, l'union des salariés en faveur d'un monde plus juste, plus tolérant, moins inégalitaire, où chacun puisse trouver sa place de citoyen sans devoir se replier sur un fanatisme religieux ou idéologique destructeur du lien social.**

Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)

avec votre région et département. *Si vous la recevez par un intermédiaire,*

*Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière*

**La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !**

*Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts*

Si vous ne pouvez pas lire certains éléments de cette newsletter, renvoyez-la sur votre e-mail personnel !